



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service technique de l'Aviation civile

Département Sécurité-Equipements

Division Sécurité

Demande d'autorisation à exploiter des EDS de norme 2 au-delà du 1^{er} septembre 2021 par application des articles 12.4.2.3 et 12.4.2.4 du règlement d'exécution (UE) n°2021/255 modifiant le règlement d'exécution (UE) n°2015/1998

Aéroport	
Systeme	

Pour les aéroports ayant plusieurs systèmes d'inspection filtrage des bagages de soute, mettre le nom du système ou du terminal permettant d'identifier l'installation concernée par cette demande.

Version du 14 juin 2021

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre des dispositions prévues par le règlement d'exécution (UE) n°2021/255 du 18 février 2021, la Direction générale de l'Aviation civile peut autoriser que les équipements de détection d'explosifs répondant à la norme 2 installés avant le 1^{er} septembre 2014 continuent d'être utilisés jusqu'au 1^{er} mars 2024 au plus tard.

Le département Sûreté Équipements du Service technique de l'Aviation civile est chargé, pour le compte de la Direction de la sécurité de l'Aviation civile, de l'instruction de ces demandes lorsqu'elles sont motivées par des raisons techniques.

2. MISE À JOUR DE LA DESCRIPTION DU SYSTÈME IFBS

L'objectif de ce chapitre est de fournir des éléments mis à jour par rapport aux éléments à la connaissance du STAC lors de la mise en œuvre de l'installation d'inspection filtrage de bagages de soute (avis réglementaire et justification des performances) ou des contrôles de maintien de performances réalisés sur le système IFBS.

2.1. IDENTITÉ DES INTERLOCUTEURS

<p>Identité de l'exploitant d'aérodrome</p> <p><i>Indiquez la raison sociale de l'exploitant d'aérodrome</i></p>	<div style="border: 1px solid black; height: 40px;"></div>
<p>Personne responsable de l'exploitation du système IFBS faisant l'objet de la demande (directeur de l'aéroport, responsable de l'exploitation ou chef d'unité opérationnelle)</p> <p><i>NB : la réponse à cette demande sera adressée à cette personne</i></p> <p><i>Indiquez : Nom et prénom, Fonction, Adresse professionnelle, Numéro de téléphone, Adresse mail</i></p>	<div style="border: 1px solid black; height: 200px;"></div>
<p>Personne chargée du suivi de la demande d'autorisation (si différente de la personne responsable de l'exploitation du système)</p> <p><i>NB : cette personne sera contactée prioritairement dans le cadre de l'instruction de la demande</i></p> <p><i>Indiquez : Nom et prénom, Fonction, Adresse professionnelle, Numéro de téléphone, Adresse mail</i></p>	<div style="border: 1px solid black; height: 200px;"></div>

2.2. MISE À JOUR DES DONNÉES DE DIMENSIONNEMENT

Nombre de bagages traités l'année précédant l'année de la demande	<input type="text"/>
Débit moyen et débit de pointe (40^{ème} heure)	<input type="text"/>
Catégorie d'appartenance de l'aéroport, définie selon article 12.4.2.3. du règlement (UE) n°2015/1998 modifié <i>(cocher la case correspondante)</i>	<input type="checkbox"/> Catégorie I <input type="checkbox"/> Catégorie II <input type="checkbox"/> Catégorie III <input type="checkbox"/> Catégorie IV
Type de trafic <i>(cocher la ou les cases correspondantes)</i>	<input type="checkbox"/> Vols réguliers nationaux <input type="checkbox"/> Vols réguliers internationaux <input type="checkbox"/> Vols « charter » <input type="checkbox"/> Vols de compagnies à bas coûts <input type="checkbox"/> Autres : <input type="text"/>
Trafics particuliers	<input type="checkbox"/> L'installation peut être amenée à traiter des bagages destinés à être embarqués vers des destinations sensibles <input type="checkbox"/> Plus de 25% des bagages traités par l'installation sont des bagages en correspondance

3. PARC D'EDS DE NORME 2 DU SYSTÈME IFBS

Recensement du parc d'EDS de norme 2 dans le système, y compris les équipements ne faisant pas l'objet de la présente demande d'autorisation d'extension.

Modèle Ex : VIS 102 HR	Numéro de série	Date installation (ou d'upgrade à la norme 2)	Fait l'objet d'une demande d'extension d'utilisation (oui – non)	Date(s) d'extension précédemment accordée(s), le cas échéant	Date d'extension demandée (entre le 1^{er} septembre 2021 et le 1^{er} mars 2024)

4. PROJET DE MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME IFBS

Seuls les champs applicables au projet sont à renseigner.

Le système IFBS fait-il l'objet d'un projet de mise en conformité (mise en œuvre EDS3, etc.) ? Si oui, a-t-il fait l'objet d'une demande d'avis réglementaire ?	
Date de début prévisionnel des travaux ?	
Date de fin prévisionnelle des travaux ?	

Le projet nécessite-t-il des travaux d'infrastructure importants ? Si oui, lesquels ?	
Justifier la durée des travaux	
Dans le cas d'un projet avec mise en œuvre d'EDS de norme 3, si des travaux importants induisent un retard dans le démarrage des EDS de norme 3, une installation temporaire a-t-elle été envisagée pour éviter ces retards ?	
Si oui, pourquoi cette solution n'a pas été retenue ?	

5. CAS DES AÉROPORTS AYANT PLUSIEURS SYSTEMES IFBS

L'aéroport dispose-t-il de plusieurs systèmes IFBS ?	<input type="text"/>
D'autres demandes d'autorisation d'extension vont-elles être adressées pour tout ou partie des autres systèmes ?	<input type="text"/>
Certains systèmes seront-ils mis à jour avant le 1^{er} septembre 2021 ?	<input type="text"/>

6. AUTRES

L'exploitant est invité à faire part de tout autre élément technique qui pourrait justifier cette demande d'autorisation d'extension.

7. ENVOI ET TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Le présent formulaire de demande d'autorisation, accompagné des pièces listées ci-dessous, doit être retourné à l'échelon interrégional de la DGAC compétent (DSAC IR) pour l'aéroport concerné.

Liste des pièces à fournir :

- **Un calendrier prévisionnel**, idéalement sous le format d'un diagramme de Gantt, des travaux engagés pour le projet de mise en conformité du système IFBS, faisant apparaître le macro-phasage du projet avec ses jalons clés. En particulier, en cas de retard dans le calendrier initial soumis aux services de la DGAC, l'exploitant fournira des justifications développées et explicitera l'impact sur le calendrier initial de son projet.

En cas de travaux importants motivant la demande d'autorisation,

- **Un plan** à échelle constante, sur support papier ou numérique, du projet de système IFBS. Le plan doit faire apparaître la position des équipements à chaque niveau de plancher, ainsi que les coupes et détails qui seraient nécessaires à la parfaite compréhension de l'organisation géographique et du fonctionnement du système.

8. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (PAR LE RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION DU SYSTÈME IFBS)

Je soussigné(e), , atteste de l'exactitude des renseignements portés ci-dessus ainsi que de ceux inclus dans les documents joints à la présente demande et je demande au Service technique de l'Aviation civile d'instruire la présente demande d'autorisation.

Fait à , le

Signature :

*** Fin du document ***